



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE
Wallnerstrasse 2/1/2
Tél. : +43-1-478 21 68
Fax : +43-1-478 26 43
E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

**544e Conseil Permanent
10 février 2005**

DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE SUR LE TADJIKISTAN

L'Union européenne attache une grande importance à sa coopération avec le Tadjikistan au sein de l'OSCE. Le Tadjikistan a montré qu'il est capable de jouer un rôle de pionnier dans la région, par exemple en promouvant l'année dernière l'action de déminage.

Nous apprécions les progrès faits au Tadjikistan au cours des années écoulées et nous prenons note de leur impact sur toute la région. L'introduction en 2004 d'un moratoire sur la peine de mort constitue une avancée importante dans la promotion des droits de l'homme.

L'Union européenne estime que les élections à venir offrent une opportunité au Tadjikistan de démontrer ses références démocratiques. Le Rapport d'évaluation des besoins de l'OSCE/BIDDH, en date du 4 janvier, reconnaît que le gouvernement tadjik a pris un certain nombre de mesures positives en vue de préparer les élections. Nous espérons que le Tadjikistan continuera sur ce chemin. L'Union européenne a pris bonne note du rapport intérimaire du BIDDH, publié mercredi, et elle est convaincue que le Tadjikistan poursuivra sa coopération avec l'OSCE/BIDDH, en vue de réaliser de nouvelles améliorations et de corriger des imperfections. Beaucoup d'Etats membres de l'Union européenne ont déjà fait part de leur intention d'envoyer des observateurs de longue et de courte durée.

L'Union européenne a cependant noté avec regret des pas en arrière dans le processus démocratique au Tadjikistan, y compris le fait de dresser des obstacles sur la route de certains partis politiques non-gouvernementaux et d'organisations non-gouvernementales. En novembre 2004, les autorités tadjik ont interdit le journal Ruzi Nav. En janvier elles ont saisi la dernière édition du journal Nerui Sukhan. Sans médias libres il ne peut y avoir d'élections libres et régulières. L'Union européenne attend avec impatience la réponse du gouvernement tadjik aux préoccupations soulevées par le Représentant pour la Liberté des Médias. L'Union européenne encourage les autorités tadjik à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté des médias et pour accorder aux partis politiques non-gouvernementaux un meilleur accès aux médias, y compris aux programmes de télévision appartenant à l'Etat.

L'Union européenne est prête à poursuivre sa coopération avec le Tadjikistan dans ses efforts pour réaliser des progrès supplémentaires.

Les pays candidats la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie¹ se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association